



**Sous-Commission « Avenir de l'Europe » de la Commission des  
Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de  
l'Immigration et de l'Asile**

**Procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2022**

Ordre du jour :

Panel sur le changement climatique

- Echange de vues avec des représentants de la société civile

\*

Présents : Mme Simone Beissel, M. Yves Cruchten, M. Fernand Kartheiser, Mme  
Nathalie Oberweis, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. François Benoy, remplaçant de Mme Stéphanie Empain

M. Yves Carl, de l'Administration parlementaire

M. Cédric Scarpellini, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Stéphanie Empain

\*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

\*

Panel sur le changement climatique

- Echange de vues avec des représentants de la société civile

Contexte de l'événement :

La Chambre des Députés a pris la décision de créer une sous-commission sur l'avenir de l'Europe au sein de laquelle sont représentés tous les partis politiques de la Chambre des Députés. La sous-commission a proposé d'organiser différents types d'événements dont l'approche principale consiste à laisser la parole aux citoyens.

Désireuse de laisser la parole aux citoyens et conformément à l'approche ascendante,

ouverte, transparente, inclusive, participative et équilibrée préconisée par les institutions européennes, des groupes de discussion ont été menés sous le chapeautage de la Chambre des Députés afin d'identifier les sujets relatifs à l'avenir de l'Europe qui préoccupent le plus les résidents du Grand-Duché de Luxembourg. S'appuyant sur les résultats de ces groupes, la Chambre a invité des représentants d'acteurs institutionnels et de la société civile pour discuter des sujets qui préoccupent le plus les résidents (luxembourgeois et étrangers). L'un des sujets mentionnés de façon spontanée par les citoyens concernait le changement climatique. Ce rapport reprend les idées partagées par des représentants du Bierger Komitee 2050 et du Votum Klima.

## Sujet 2 : Changement climatique et environnement

**Message principal : Citoyens, société civile et décideurs politiques se sont très majoritairement exprimés contre « l'écoblanchiment » (« Greenwashing ») prévu dans le cadre de la taxonomie verte de l'UE. En matière de politique énergétique, le Luxembourg s'oppose clairement à la classification de toute activité nucléaire comme durable. Dans ce contexte, la motion adoptée à l'unanimité par la Chambre des Députés le 8 décembre 2021<sup>1</sup> a été rappelée.**

**Taxonomie verte :** Les modalités de la taxonomie verte telles que retenues par les décideurs européens n'est ni tenable, ni viable. Le gaz restant une ressource limitée, son exploitation même temporaire n'est pas recommandée. Pour ce qui en est du nucléaire, l'utilisation de l'uranium, la gestion des déchets radioactifs et les risques et dangers de potentiels accidents de centrales parlent de soi.

**Solution :** L'UE doit supprimer le gaz et le nucléaire de sa liste de ressources perçues comme vertes ou de transition écologique.

### A. Groupes de Discussion

Description des préoccupations des citoyens

- **Il faut davantage impliquer les industries dans la lutte contre le changement climatique.** Quels que soient les efforts individuels, les émissions ne pourront pas être réduites de manière importante sans obligations supplémentaires en termes de limites d'émissions. Un manque de respect des limites imposées devrait être sanctionné plus sévèrement.
- **L'impact négatif de la globalisation sur le climat** est également un point central dans les débats. Comme mentionné dans le contexte de la compétitivité économique de l'UE, les participants regrettent le manque de productions « locales » et par conséquent le niveau d'importations élevé.
- **La promotion de la mobilité électrique était clairement remise en question.** Plusieurs éléments provoquent des doutes quant à la stratégie de promotion, en occurrence l'impact environnemental de l'assemblage et de la mise en décharge des

---

1

[https://www.chd.lu/wps/PA\\_ArchiveSolR/FTSShowAttachment?mime=application%2fpdf&id=6A28385036B64773BD775A6EA4CA22D7\\$8F423BF98D20FA9FE36999B66A8AABC1&fn=6A28385036B64773BD775A6EA4CA22D7\\$8F423BF98D20FA9FE36999B66A8AABC1.pdf](https://www.chd.lu/wps/PA_ArchiveSolR/FTSShowAttachment?mime=application%2fpdf&id=6A28385036B64773BD775A6EA4CA22D7$8F423BF98D20FA9FE36999B66A8AABC1&fn=6A28385036B64773BD775A6EA4CA22D7$8F423BF98D20FA9FE36999B66A8AABC1.pdf)

batteries. Les participants ont l'impression que l'UE souhaite imposer la voiture électrique comme la solution unique, sans vouloir considérer d'autres possibilités. En d'autres termes : C'est la priorisation claire de la mobilité électrique par l'UE qui soulève les critiques.

En général, les participants aux groupes de travail avaient mis en avant l'importance d'un cadre législatif qui promeut un changement d'attitudes et pénalise en même temps le non-respect des mesures pertinentes. Il est également à observer que l'aspect financier est vu comme étant un élément-clé dans les solutions à apporter. Les solutions concrètes peuvent être récapitulées de la manière suivante :

- **Appliquer le principe du pollueur-payeur** tant pour les entreprises que pour les particuliers, tout en récompensant les comportements écologiques (surtout au niveau des industries) et en évitant de creuser les inégalités sociales. (l'introduction d'une taxe proportionnelle au coût écologique du produit citée comme exemple)
- **Relocalisation de certaines productions** et compensation des différences de prix par des taxations plus importantes des produits importés.
- **Promouvoir le train comme moyen de déplacement transport** (distances courtes et plus longues) afin de réduire les voyages en avion.
- **Sensibiliser et inciter la population** à trier ses déchets, à changer de mode de vie.

#### B. Échanges au cours du Panel

**Politiques d'encouragement financier au lieu de politiques répressives :** Pour aboutir à la neutralité climatique, les institutions européennes avancent des interdictions ou des mesures pénalisantes, comme par exemple la taxe carbone. Ces dernières pèsent principalement sur les personnes et foyers disposant d'un revenu plus modeste.

Solution : L'UE doit passer d'une politique répressive à une politique incitative, en privilégiant les primes et subsides aux taxes et pénalités. Ainsi un message plus prometteur et positif de la transition écologique pourrait circuler. L'incitation doit primer sur l'interdiction. Le principe du « do no harm » doit être envisagé.

**Responsabilité politique :** La démocratie participative a trouvé son écho dans les politiques environnementales luxembourgeoises, via le « Bureau du Citoyen pour le Climat » (KlimaBiergerRot). Il est ainsi fait appel aux citoyens de partager leurs opinions, par contre ces dernières ne le sont qu'à titre non contraignantes.

Solution : Les mesures à prendre pour combattre le réchauffement climatique ne doivent pas être prises du bas vers le haut. L'approche descendante serait ici plus efficace. Une harmonisation des politiques environnementales au niveau européen devrait primer sur les mesures nationales prises de manière unilatérale et hétérogène. Seules les actions prises à un niveau supérieur et supranational pourraient avoir l'impact nécessaire.

**Taxonomie verte :** Les modalités de la taxonomie verte telles que retenues par les décideurs européens n'est ni tenable, ni viable. Le gaz restant une ressource limitée, son exploitation même temporaire n'est pas recommandée. Pour ce qui en est du nucléaire, l'utilisation de l'uranium, la gestion des déchets radioactifs et les risques et dangers de potentiels accidents de centrales parlent de soi.

Solution : L'UE doit supprimer le gaz et le nucléaire de sa liste de ressources perçues comme vertes ou de transition écologique.

**Campagne d'information** : Les modèles de calcul et les données techniques pour mesurer les effets du changement climatique sont extrêmement complexes. Il est difficile de déterminer quelles informations sont correctes et quel sera l'impact d'une mesure proposée sur le changement climatique, en tenant compte de différents scénarios, du plus favorable au pire. Souvent le scénario le plus optimiste pour le climat est privilégié ; de cette façon les décideurs politiques suscitent l'espoir qu'il suffira d'adopter des mesures « douces » pour sauver le climat alors qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures drastiques. En même temps, il convient de mettre fin au « Greenwashing ».

Solution : L'UE doit veiller à expliquer les mesures nécessaires pour prévenir le changement climatique dans un langage facilement compréhensible. L'effet de chaque mesure politique sur le changement climatique doit être mis en évidence et les scénarios plus pessimistes ne doivent pas être écartés. Une communication plus offensive sur les coûts de la non-action en matière de lutte contre le changement climatique serait la bienvenue.

**Urgence climatique I** : Une plus grande ambition est nécessaire pour progresser dans tous les domaines du programme de lutte contre les changements climatiques. Il faut concentrer les ressources pour lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique.

Solution : Il est indispensable que l'UE fasse preuve d'une plus grande ambition pour lutter contre le réchauffement climatique. Il est nécessaire de déclarer plus clairement que nous nous trouvons dans une situation d'urgence climatique et de combattre plus offensivement les campagnes de désinformation visant à nier la réalité de l'urgence dans laquelle nous nous retrouvons.

**Urgence climatique II** : Les dégâts causés par des sécheresses et des inondations liées au changement climatique commencent à se faire sentir en Europe. Les mesures prises par l'UE doivent être mises en place le plus rapidement, car chaque délai occasionne des frais supplémentaires. En effet, chaque mesure préventive prise maintenant sera moins onéreuse comparée aux coûts de réparation occasionnés par des catastrophes climatiques.

Solution : L'UE doit déclarer l'urgence climatique et l'ériger en question transversale et en priorité.

**Mesures équitables** : L'empreinte environnementale de certains individus ou de certaines entreprises dépasse parfois celle des Etats. Il faut éviter l'impression qu'une partie de la population puisse continuer à vivre excessivement et que la majorité de la population doit supporter les coûts liés à la lutte contre le changement climatique. Les mesures ne seront efficaces à condition qu'une large majorité les supporte.

Solution : L'UE doit veiller à adopter des mesures équitables, voire respecter une logique dégressive en ce qui concerne la répartition des coûts sur la population.

**Gestion durable des ressources** : Afin de lutter efficacement contre le changement climatique, il est nécessaire de réfléchir sur notre mode de vie, de ne pas s'arrêter devant la mise en œuvre de mesures impliquant des changements radicaux pour nos sociétés et de revoir en particulier notre système économique. Cette lutte présuppose nécessite une évolution profonde de la culture et un changement de paradigmes dans un avenir proche. Il est évident que les ressources mondiales sont limitées, et qu'il faut les utiliser de manière plus durable.

Solution : L'UE doit encourager davantage la gestion durable des ressources, le recyclage, l'économie circulaire et l'utilisation de produits issus de l'économie locale afin de réduire la pollution générée par le transport.

**Solidarité avec les Etats** : Les pays dits du Nord, notamment l'UE doivent reconnaître leur responsabilité dans le changement climatique et se montrer plus solidaires avec les pays du Sud et les pays fortement touchés par le changement climatique. L'UE a adopté des mesures fortes en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation. Néanmoins l'UE doit assumer sa part de responsabilité face au changement climatique et participer activement dans le troisième pilier de l'action climatique collective.

Solution : L'UE doit renforcer son action dans le domaine des pertes et dommages et doit se dresser en modèle à l'échelle internationale. L'UE doit renforcer son soutien aux pays victimes du changement climatique par le biais de réparations financières et au réseau Santiago de la COP 25, responsable du soutien aux pays pour traiter et gérer les pertes et dommages.

**Composante sociale du changement climatique** : Il ne faut pas perdre de vue la composante sociale du changement climatique : ce sont les classes les moins favorisées qui souffrent dès à présent le plus des effets du réchauffement climatique. Il faut éviter que les coûts des mesures pour lutter contre le changement climatique ne soient réparties de manière inégale sans creuser les écarts à l'intérieur des Etats membres ni entre les Etats membres. Seul des mesures acceptées par une large majorité seront couronnées de succès.

Solution : L'UE doit veiller à ce que toute taxe ou impôt destiné à lutter contre le changement climatique réponde à plusieurs critères d'équité (entre couches sociales, entre régions et entre Etats membres).

**Nouvelles technologies I** : Il faut continuer à investir dans la recherche et le développement en matière de changement climatique. Par contre, il n'est pas concevable de miser dès à présent sur les technologies du futur : ces technologies ne sont pas encore prêtes et il n'est pas encore possible de fournir une estimation fiable de leur impact sur le climat. L'objectif de la neutralité climatique à l'horizon 2050 ne peut être atteint si on se base sur des technologies non-existantes.

Solution : L'UE ne doit pas recourir ni à des chiffres non fiables ni à des technologies qui ne sont pas encore prêtes pour élaborer les mesures nécessaires à atteindre son objectif de neutralité climatique.

**Nouvelles technologies II** : L'UE soutient le développement de nouvelles technologies et la recherche dans le nucléaire non pas pour lutter plus efficacement contre le changement climatique, mais avec l'objectif de les vendre en tant que technologies et énergies vertes aux pays en voie de développement.

Solution : L'UE doit se montrer plus solidaire avec d'autres Etats et arrêter l'exportation de technologies liés au nucléaire.

Luxembourg, le 11 février 2022

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**